

BUDGET PRIMITIF 2018

INVESTISSEMENT ENERGETIQUE DANS LES LYCEES PUBLICS

Rapport n°1032

Exposé des motifs

Au-delà de la quête du triple A, cet amendement nous permettra de réduire notre empreinte écologique.

La réhabilitation thermique dans la restructuration des lycées publics est un enjeu régional pour faire baisser les émissions de gaz à effets de serre d'Auvergne Rhône-Alpes, donner un confort d'utilisation dans les lycées, faire d'utiles économies de fonctionnement et faire travailler les entreprises locales.

Autant nous pouvons garantir des emprunts pour les lycées privés, autant nous devons prioriser la compétence pleine et entière que nous avons dans les lycées publics et réellement augmenter l'investissement dans les économies d'énergie.

Dispositif :

- **Affecter 15 millions d'euros en Autorisation de Programme et 10 millions d'euros en Crédit de Paiement au chapitre 902 « Enseignement », Sous-fonction 2 « Enseignement du second degré », rubrique 22 « Lycées publics »**
- **Affecter 10 millions d'euros en Crédit de Paiement au chapitre 902 « Enseignement », Sous-fonction 2 « Enseignement du second degré », rubrique 22 « Lycées publics »**
- **Gager cette dépense sur une baisse de 10 millions d'euros en Crédit de Paiement dans le chapitre 902 « Enseignement », Sous-fonction 2 « Enseignement du second degré », rubrique 23 « Lycées privées »**